

Mail à Eric Mucchiatti, chef de projets solaires Bay-Wa le 30/11/23  
De Céline Angot, habitante d'Espéraza et conseillère municipale de la commune

Bonjour,

Comme vous le savez sans doute déjà, j'ai transmis à Monsieur le Maire, Christian Soula, le 19/9/23 une série de questions essentielles à propos de votre projet de centrale agrivoltaïque envisagé sur la forêt domaniale de 24 ha du Savonet de la commune d'Espéraza.

M'ayant informée de la permanence d'information prévue le 4/12 prochain, il m'a proposé de vous relayer les questions à ce jour sans réponse, ce que je fais donc ici.

Les Projets de parcs photovoltaïques du Savonet et de Le Mourblanc envisagent l'abattage de nombreux arbres adultes et la destruction d'écosystèmes riches en biodiversité ; sans parler d'une accélération des changements climatiques, vers plus de sécheresse, la raréfaction des pluies et la hausse des températures sur une zone beaucoup plus importante que celle que vous avez étudiée.

Afin de vous permettre de préparer les réponses, voici donc les questions que j'avais posées en vue du conseil municipal de septembre, et que je reposerai le 4 décembre .

J'y ai ajouté de nouvelles interrogations suite à la lecture du projet de protocole d'accord. Elles méritent à mon sens, un éclaircissement non seulement, pour tous les élu-es, et aussi pour les citoyen-nes du bassin de vie concerné, dont la vie serait impactés par ces projets, avant de pouvoir décider de la faisabilité.

Sans doute avez vous déjà prévu de nous les présenter ce 4 décembre, car ces précisions et documents ne nous ont pas été communiqués lors de la première permanence d'information :

-études de faisabilité réalisées par BayWa et cie, de quoi s'agit il précisément ?

- utilisation, aménagement, renforcement de la voirie, passage des cables et surplomb des voies communales, plans détaillées prévisionnels
- et coûts estimés globaux, co-financements, budget prévisionnel et reste à charge pour la commune ?
- quel est le détail des travaux d'aménagement nécessaires (voies d'accès PL) hors de la zone sous bail ? Preuve de l'engagement de prise en charge de tous les coûts induits d'entretien par Bay-Wa
  - nivellement, décaissement de la coline : quelles sont les mesures et prévention des risques d'éboulement ?
  - quelles seront les mesures envisagées pour éviter l'érosion en compensation de l'abattage des arbres dont les racines retiennent le sol et absorbent les pluies.
  - abattage et déracinement des arbres cinquantenaires (de plus de 25 m de haut) : quelles conséquences sur les déchets toxiques de l'ancienne décharge ? quel est le statut actuel de cette ancienne décharge ?
  - Accès aux résultats et analyses des études réalisées à ce sujet pour la profondeur d'enfouissement prévue de 80 cm ?
  - y aura t-il dépollution partielle prise en charge par Ba-Wa avant installation de la centrale ?

- Est-ce bien sans conséquences pour la santé des animaux et des humains qui les mangeront, de faire paître des animaux sur une décharge où sont enfouis des produits toxiques ?
- Quelles mesures et provisions pour dépollution, et, remise en l'état de l'espace à la fin de la concession quels qu'en soient les motifs ?
- Quel engagement de retirer toutes les installations à l'issue de l'exploitation quelle qu'en soit la date et la cause ?
- Avez-vous obtenu un accord de financement bancaire pour la construction de la centrale photovoltaïque envisagée ?
- quelles rémunérations compensations pour les éleveuses ? Et détail des « compensations » prévues pour la destruction irréversible des habitats fauniques et floristiques ?
- Copie du protocole d'accord signé

Merci d'avance pour vos réponses documentées.

Bien cordialement.

Céline Angot